



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Direction de l'interministérialité
et du développement durable**

**PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE
Installations classées pour la protection de l'environnement
COMMUNE DE SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE (49130)**

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le public est avisé qu'en exécution de l'arrêté préfectoral DIDD-2024 n° 87 du 02 mai 2024 une consultation du public est ouverte en mairie de Sainte-Gemmes-sur-Loire, **du mercredi 12 juin 2024 au vendredi 12 juillet 2024 inclus** à la suite de la demande formulée par Monsieur Edouard BOURDON, administrateur du centre Cesame – centre hospitalier, en vue d'obtenir l'autorisation de construire une blanchisserie sur le site du CESAME – 23 route de Bouchemaine sur la commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire (49130), soumise au régime de l'enregistrement, visée dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement à la rubrique n° 2340.1.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier à la mairie de Sainte-Gemmes-sur-Loire **du mercredi 12 juin 2024 au vendredi 12 juillet 2024 inclus**, aux jours et heures suivants :

Mairie de Sainte-Gemmes-sur-Loire :

- le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 09h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h00
- le mercredi de 9h00 à 12h00

ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.gouv.fr, rubrique Publication – consultation du public. Elle pourra formuler ses observations sur un registre à la mairie de Sainte-Gemmes-sur-Loire ou par correspondance à la préfecture, bureau des procédures environnementales et foncières à l'adresse suivante :

pref-icpe-consultation-du-public@maine-et-loire.gouv.fr

Le Préfet prendra, à l'issue de la procédure, une décision d'enregistrement par arrêté, assortie le cas échéant, de prescriptions particulières ou un refus d'enregistrement.